

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Mmes et MM.
29 avril 2026	Béatrice TESTUD, Marc WILLEMANN, Fanny WEIGEL,
Date d'affichage :	Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie
30 avril 2026	GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Xavier
	SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Milène SIMUNOVIC,
	Jérémie HUEBER, Pitchou NGOMBI, Maxime JENN.
Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	
Suffrages exprimés : 15	Excusé(s) :
Votes Pour : 14	Xavier SCHEIDECKER
Votes Contre : 0	Procuration(s) :
Abstentions : 01	Julien BRANCART jusqu'à
	21h20

DEL20260511_006

Objet de la délibération : Révisions des tarifs des concessions funéraires.

Marc WILLEMANN, Adjoint en charge du cimetière, rappelle que le 19 décembre 2024 ont été fixé les tarifs des concessions colombarium.

La dernière révision des tarifs des concessions pour le cimetière communal a eu lieu le 01 janvier 2011.

Marc WILLEMANN propose de faire le point concernant les tarifs des concessions.

		Durée	Tarif en vigueur depuis 01/01/2011	Tarif 1 ^{ère} acquisition au 01/06/2026	Tarif renouvellement au 01/06/2026
Tombe simple	2 m2	15 ans	125,00 €	450,00 €	150,00 €
Tombe simple	2 m2	30 ans	250,00 €	600,00 €	300,00 €

Tombe double	4 m2	15 ans	250,00 €	900,00 €	300,00 €
Tombe double	4 m2	30 ans	500,00 €	1 200,00 €	600,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- fixe les tarifs des concessions au cimetière communal comme indiqué ci-dessus ;
- charge le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01/06/2026.

Roderen, le 12/05/2026

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Doris WOLFERSPERGER, Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/05/2026
et publication ou notification du 15/05/2026